



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023

DÉLIBÉRATION  
N° 2023-02-DEL-170

OBJET :  
AFFAIRES  
GÉNÉRALES –  
ADOPTION DE  
CONDITIONS  
GÉNÉRALES  
D'ACHAT POUR LES  
ACHATS INFÉRIEURS  
A 40 000 EUROS HT

RAPPORTEUR :  
M. LE MAIRE

CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRÉSENTS/REPRÉSENTÉS :  
33

NOMBRE DE VOTANTS :  
33

Le 27 février 2023 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 20 février 2023  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gil GOMES, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Madame Elisabeth RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO,  
Monsieur Pascal GILLES à Monsieur Gilles GAILLARD,  
Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cédric AOUN,  
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN,  
Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI,  
Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER,  
Madame Paméla BUQUET MAIRE à Monsieur Fernando MENDES,  
Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD,  
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Souad BENDJEDDOU,

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENT(S) :

...



OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES – ADOPTION DE CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT POUR LES ACHATS INFÉRIEURS À 40 000 EUROS HT

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.1612-11,

VU le Code de la commande publique et, notamment, son article L. 6,

VU l'avis rendu par la Commission finances et ressources humaines dans sa séance du 20 février 2023,

VU le projet de conditions générales d'achat (CGA) amendé conformément à l'avis de la Commission,

**CONSIDÉRANT** que les achats de la Commune inférieurs à 40 000 euros HT font souvent l'objet de bons ou de lettres de commande au titre desquels celle-ci accepte purement et simplement les conditions générales de vente (GCV) ou les conditions générales d'utilisation (CGU) de ses fournisseurs ou prestataires,

**CONSIDÉRANT** que cette situation, qui est le fait d'un grand nombre de communes françaises, est préjudiciable aux intérêts de la Commune dans la mesure où celle-ci s'en remet à des clauses contractuelles rédigées dans le seul intérêt des opérateurs économiques avec lesquels elle a contracté,

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article L. 6 du code de la commande publique, tous les achats de la Commune sont des contrats administratifs par détermination de la loi et que, par voie de conséquence, celle-ci peut imposer à ses prestataires ou fournisseurs des clauses exorbitantes du droit commun,

**CONSIDÉRANT** l'utilité pour la Commune de disposer, dans l'intérêt général, de conditions générales d'achat (CGA) prévalant de droit sur les conditions générales de vente ou d'utilisation de ses prestataires ou fournisseurs en ce qui concerne les achats n'atteignant pas 40 000 euros HT,

Le Conseil municipal, après avoir examiné le projet de CGA, puis entendu le rapporteur en ses explications et en avoir délibéré **à la majorité** (contre : Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU),

### DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'ADOPTER** les conditions générales d'achat (CGA) jointes à la présente délibération.

**ARTICLE 2 : DIT** que les conditions générales d'achat de la Commune de Triel-sur-Seine seront applicables à tous les achats inférieurs à 40 000 euros HT, sauf si un contrat spécifique excluant lesdites CGA a été négocié, rédigé et signé entre les parties.

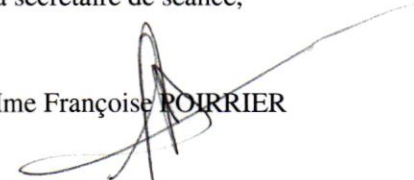
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
  
Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

  
Mme Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture, contrôle de légalité) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles - 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>

Accusé de réception en préfecture  
07821780624/20230227/202302-DEL-170-DE  
Date de réception préfecture : 16/03/2023